

Réf: Dossier 339632

Avis de constitution

SOCIETE « VILLAGE EVENEMENTIEL GASTRONOMIQUE DE
SINEMATIALI » en abrégé « VEGAS »

Siège ABIDJAN-COCODY ANGRE 7èmeTranche, EN
FACE DU TERRAIN D'ANGRE EN ALLANT AU TERMINUS 81-
82, Lot 526, Ilot 143

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Août 2024, et enregistrés au CEPICI le 21 Août 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VILLAGE EVENEMENTIEL

GASTRONOMIQUE DE SINEMATIALI » en abrégé « VEGAS »

Objet : Espace gastronomique événementiel ; Location des matériaux ; Hôtellerie ;

Et tous autres travaux et prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Et pour la réalisation de l'objet social : L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrique.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-COCODY ANGRE 7èmeTranche, EN
FACE DU TERRAIN D'ANGRE EN ALLANT AU TERMINUS 81-
82, Lot 526, Ilot 143

Dirigeant(s) M KIGNELMAN MASSAGNOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08830 du 04/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52711/GTCA/RC/2024 du 04/09/2024

